

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
09 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
28 02 2023

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gérôme, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : M GOUNAND Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 07 23 - Convention avec la commune de Petit-Noir

Le Syndicat bénéficie depuis 2013 de l'assistance en matière de services informatiques du Sidec. Les deux établissements étant des syndicats mixtes ouverts, le Syndicat ne peut adhérer au Sidec. Dans ces conditions, le Syndicat doit conclure une convention avec une commune afin de régler la prestation au Sidec.

Le Syndicat sollicite aujourd'hui la commune de Petit-Noir pour établir une convention afin de procéder au règlement des prestations dues au Sidec du 1^{er} juillet 2022 et au 31 mars 2023.

La présente convention acte le principe de règlement des prestations au Sidec, selon les modalités décrites à l'article 3.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la convention de règlement des prestations au SIDEc,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente convention.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 6 mars 2023,

Le 1^{ER} Vice Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,




M Franck DAVID